

PÉDAGOGIE & ANDRAGOGIE

Hallucination IA

Aussi écrit : hallucination ia - hallucination intelligence artificielle - hallucination chatgpt - erreur ia - ia qui invente - confabulation ia - hallucination réglementaire - hallucination reglementaire ia - ia qui invente une loi - ia decret inexistant - ia invente un dispositif cpf - erreur reglementaire ia

DÉFINITION

Une ****hallucination IA**** est une réponse fausse mais présentée avec assurance par une intelligence artificielle générative : un chiffre inventé, une source qui n'existe pas, un dispositif de financement mal décrit.

Une hallucination IA, c'est une réponse fausse qu'un modèle génératif énonce avec la même assurance qu'une réponse vraie : un chiffre inventé, une source qui n'existe pas, un dispositif de financement mal décrit. En reconversion, l'enjeu n'est pas théorique. Une information erronée sur le CPF, l'ARE ou une certification peut coûter du temps et de l'argent à quelqu'un qui engage une décision sur cette base.

Deux formes d'hallucination, un seul réflexe

Le risque n'est pas le même selon ce que le modèle invente. Un chiffre anodin se corrige vite. Une règle de droit fabriquée de toutes pièces peut coûter un dossier entier.

Un montant de reste à charge CPF

- Le risque concret : Engager son compte sur un chiffre faux - 30 € annoncé quand le montant réel, depuis le décret n°2026-234 du 30 mars 2026, est de 150 €
- La source qui fait foi : service-public.fr

Un article de loi ou un décret

- Le risque concret : Une décision fondée sur un texte qui n'a jamais existé
- La source qui fait foi : Légifrance

Le statut d'une certification RNCP

- Le risque concret : Viser un titre dont la fiche est en réalité échue
- La source qui fait foi : France compétences

Une règle de cumul avec l'ARE

- Le risque concret : Une reprise d'activité mal calculée
- La source qui fait foi : France Travail

Pourquoi l'IA invente sans le dire

Le modèle ne ment pas volontairement. Il produit le texte le plus probable, qui n'est pas toujours le texte vrai. Les modèles récents progressent : certains signalent désormais leurs incertitudes plutôt que de les masquer. C'est un vrai pas. Mais le principe de prudence reste entier - une réponse formulée avec assurance n'est pas pour autant une réponse vérifiée.

Quand l'IA fabrique du droit

L'hallucination réglementaire est la variante la plus coûteuse, parce qu'elle touche directement au portefeuille et au calendrier d'une reconversion. Elle ne se contente pas d'inventer un chiffre anodin : elle fabrique du droit. Un article de loi qui n'a jamais existé, un décret au numéro crédible, une condition d'accès à un dispositif inventée de toutes pièces. Le tout énoncé avec le même aplomb qu'une information exacte.

Les professionnels de la formation ne sont pas épargnés. En produisant des modules assistés par IA, Lefebvre

Dalloz Compétences pose comme règle d'« éviter toute hallucination d'IA », parce qu'un contenu de formation qui cite une règle inexistante engage la responsabilité de l'organisme. La recherche le nomme sans détour : aux 5es Journées Vincent Merle du Céreq, l'IA « révèle aussi ses limites : biais, erreurs, hallucinations, dépendance à des modèles opaques ».

La méthode : l'IA propose, la source officielle confirme

La méthode tient en une phrase. L'IA propose une piste, la source officielle confirme le fait. Un chiffre de financement, une condition d'accès à un dispositif, une règle de cumul avec l'ARE : cela se vérifie sur service-public.fr, France compétences ou France Travail, jamais sur la seule parole d'un modèle. Une certification se contrôle en quelques clics sur France compétences. Un texte de loi se lit sur Légifrance.

C'est la posture d'un adulte lucide : utiliser l'outil sans lui déléguer sa décision.

Deux situations concrètes

Un homme de 42 ans face à un reste à charge mal annoncé

Il prépare un titre professionnel financé par son CPF. Un assistant IA lui annonce un reste à charge à 30 €. Avant de valider son dossier, il vérifie sur service-public.fr : le montant réel est très différent. Sans cette vérification, il aurait engagé son financement sur un budget faux, et découvert l'écart au moment de payer.

Une femme de 39 ans et une certification qu'elle croyait valide

Elle prépare une reconversion vers un métier précis. Un modèle conversationnel lui décrit une certification comme active et enregistrée au RNCP. Avant de s'inscrire, elle vérifie sur France compétences : la fiche est en réalité échue. Elle réoriente son choix vers un titre encore reconnu, avant d'avoir engagé le moindre financement.

Les erreurs fréquentes

- Poser une question de financement à l'IA et agir sans repasser par service-public.fr ou France compétences.
- Confondre l'assurance du ton avec l'exactitude du contenu : l'IA affirme sur le faux avec la même fluidité que sur le vrai.
- Citer dans un dossier ou une candidature un article de loi ou un décret jamais vérifié sur Légifrance.
- Faire confiance à un chiffre de cumul avec l'ARE sans repasser par France Travail.
- Pour un organisme de formation, diffuser un contenu pédagogique assisté par IA sans relecture métier - un contenu qui cite une règle inexistante engage sa responsabilité.

Pour votre reconversion

- IA et reconversion professionnelle
- Reconversion professionnelle
- Un diagnostic pour clarifier votre projet
- Prompt engineering
- Apprentissage adaptatif

À RETENIR

- Une hallucination IA est une réponse fausse énoncée avec la même assurance qu'une réponse vraie, sans signal d'incertitude par défaut.
- L'hallucination réglementaire est la plus coûteuse : elle invente un article de loi, un décret ou une condition d'accès à un dispositif.
- Le reste à charge CPF, une règle de cumul avec l'ARE ou le statut d'une certification RNCP ne se vérifient jamais sur la seule parole d'un modèle.
- La méthode : l'IA propose une piste, la source officielle confirme le fait - service-public.fr, France

compétences, France Travail ou Légifrance.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- CNIL - IA générative : vigilance et fiabilité des contenus <https://www.cnil.fr/fr/intelligence-artificielle> (consulté 2026-05-29)
- Service-public.fr - vérifier une information administrative <https://www.service-public.fr/> (consulté 2026-05-29)
- Centre Inffo - « Il faut éviter toute hallucination d'IA » (retour d'expérience Lefebvre Dalloz Compétences sur la production de formations assistée par IA) <https://www.centre-inffo.fr/site-centre-inffo/actualites-centre-inffo/le-quotidien-de-la-formation-actualite-formation-professionnelle-apprentissage/articles-2025/lefebvre-dalloz-competences-produit-des-formations-grace-a-lia-de-gutenberg-technologie> (consulté 2026-07-11)
- France compétences - Vérifier qu'une certification ou un diplôme est bien enregistré au RNCP (réflexe de vérification sur la source officielle avant toute décision) <https://www.francecompetences.fr/fiche/verifiez-en-quelques-clics-si-votre-futur-diplome-est-reconnu-par-letat/> (consulté 2026-07-11)

ACADÉMIQUES

- Cairn.info - Fiabilité et biais des systèmes d'IA <https://www.cairn.info/> (consulté 2026-05-29)
- Céreq - Former, enseigner et apprendre à l'ère des intelligences artificielles (5e colloque Vincent Merle, mars 2026) : « biais, erreurs, hallucinations, dépendance à des modèles opaques » <https://www.cereq.fr/ia-intelligence-artificielle-pedagogie> (consulté 2026-07-11)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/hallucination-ia

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF